



SOMMAIRE

Point 42 de l'ordre du jour:

Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement (suite):

- a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique destinés aux pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;
- b) Sorties de capitaux des pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général. 105

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI  
(Pérou).

POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement (suite) [A/6703, chap. V, sect. I; A/6703/Add.1, chap. IV; A/6848, E/4408/Rev.1]:

- a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique destinés aux pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (E/4274 et Add.1, E/4293 et Add.1 et 2, E/4327, E/4371, E/4375);
- b) Sorties de capitaux des pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (E/4374 et Add.1 et 2)

1. M. CUMES (Australie) dit que le financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement est l'une des questions les plus importantes dont est saisie la Deuxième Commission qui doit examiner non seulement les méthodes propres à accroître le montant des capitaux extérieurs mis à la disposition des pays en voie de développement, mais encore les moyens de limiter les sorties de capitaux de ces pays. L'Australie, qui est encore un pays importateur net de capitaux, finance la plupart de ses investissements à l'aide de ses ressources internes; le montant brut de ses dépenses fixes d'équipement s'est élevé pour 1966-1967 à 6 milliards 539 millions de dollars, dont moins de 9 p. 100 provenaient de capitaux étrangers. Un pourcentage si minime peut paraître insignifiant, mais les recettes marginales sont souvent essentielles au développement d'un pays et à l'équilibre de sa balance des paiements. En outre, les capitaux étrangers entraînent souvent un nouvel apport d'installations, de techniques et de personnel expérimenté et peuvent contribuer à développer la structure technique de l'économie, ce qui encourage la diversification. Tous

les modes d'investissements étrangers n'entraînent pas forcément ces avantages mais, si le capital est orienté vers l'élargissement des assises économiques du pays bénéficiaire, il peut avoir un effet multiplicateur considérable.

2. Les capitaux étrangers peuvent également contribuer à forger un lien plus étroit et plus efficace entre les économies. Les pays bénéficiaires sont à juste titre conscients des dangers que présente l'intérêt économique excessif des investisseurs étrangers, mais les dangers et les retards dus à l'indifférence économique peuvent être encore plus considérables. Les pays développés doivent porter au reste de l'économie mondiale un intérêt actif, animé par le souci de l'intérêt réciproque, et le manifester en maintenant un courant constant de capitaux et de personnel qualifié vers les pays en voie de développement et en augmentant le volume des échanges bilatéraux. Pour cela, et pour d'autres raisons, il faut accroître considérablement le courant des capitaux destinés aux pays en voie de développement. Malheureusement, la plupart des pays dispensateurs d'assistance, y compris les plus importants, ont récemment atteint un "seuil d'aide" et le courant global des capitaux destinés aux pays en voie de développement est donc demeuré stationnaire. En fait, étant donné que les prix ont augmenté d'environ 1 p. 100 chaque année, la valeur réelle des capitaux destinés à l'assistance a probablement diminué de façon très sensible au cours des dernières années.

3. Les capitaux privés ont autrefois constitué la principale source d'investissement dans les pays en voie de développement, mais aujourd'hui, si le montant des capitaux privés disponibles a augmenté, ces capitaux se concentrent beaucoup plus dans les pays économiquement développés. Les capitaux privés sont toujours investis là où les perspectives de bénéfices sont les plus prometteuses et les risques les moindres, mais leur nature commerciale offre certains avantages car il y a des chances qu'ils soient investis dans des entreprises rentables. S'il faut continuer à insister sur la nécessité d'éliminer les risques dans les pays bénéficiaires, ce sont en dernier recours les perspectives de bénéfices qui décideront du courant futur des capitaux privés vers les pays en voie de développement. Malheureusement, les capitaux investis dans les pays développés ont produit des bénéfices si considérables au cours des dernières années qu'ils ont créé de nouveaux débouchés qui ont à leur tour entraîné de nouveaux investissements. Les exemples de pays en voie de développement où les avantages consentis aux investissements sont plus considérables que dans les pays développés sont peu nombreux et limités à des régions géographiques bien déterminées.

4. Les investissements privés se révélant insuffisants, les gouvernements ont fourni une assistance massive aux pays en voie de développement, mais ce courant de capitaux a lui-même commencé à plafonner. Les dons et les contributions analogues accordés par les pays développés à économie de marché ne se sont accrus que légèrement, passant de 3 milliards 587 millions de dollars en 1961 à 3 milliards 782 millions en 1965, alors que le montant net des prêts gouvernementaux à long terme est passé de 1 milliard 129 millions à 1 milliard 695 millions de dollars, et que l'assistance fournie par l'intermédiaire d'institutions multilatérales est en fait tombée de 953 millions à 821 millions de dollars au cours de la même période.

5. Ce plafonnement de l'assistance s'explique par de sérieuses raisons économiques. Les effets directs et indirects de l'assistance étrangère font qu'il est difficile d'équilibrer la balance des paiements tout en maintenant à l'intérieur de hauts niveaux d'emploi et de taux de croissance. En outre, si l'on tente d'accroître l'assistance ou l'exportation des capitaux de façon trop considérable, on risque de provoquer chez les pays dispensateurs d'assistance une réaction qui aurait pour effet de maintenir cette assistance à un niveau toujours inférieur ou de ne l'accroître que dans des proportions minimales. En fait, deux ou trois des principaux pays dispensateurs ont peut-être déjà fait l'expérience de cette réaction. Si l'aide liée a ses inconvénients, il faut reconnaître que l'aide non liée aux exportations pose des problèmes particuliers aux pays dispensateurs car, outre qu'elle rend plus difficile l'équilibre de la balance des paiements, elle a un effet dépressif sur l'économie en prélevant des fonds qui risquent de ne pas être compensés par les dépenses réciproques d'autres pays dispensateurs d'assistance. Il est évident que ces facteurs budgétaires et ces problèmes d'équilibre de la balance des paiements limitent le montant et la nature de l'assistance que peuvent offrir même les pays les plus riches. Néanmoins, il est possible, du moins théoriquement et dans des circonstances données, d'utiliser l'aide non liée comme un élément régulateur des pays hautement développés et il pourrait être utile d'étudier plus à fond cette question.

6. Il existe des facteurs limitatifs analogues dans le cas des capitaux privés. Même si les avantages relatifs qui sont accordés aux investissements dans les pays en voie de développement s'amélioreraient au point d'encourager un accroissement massif du courant des capitaux privés, les pays d'origine de ces capitaux seraient contraints de freiner ce courant, probablement au moment où le montant des investissements dépasserait de beaucoup le niveau actuel du montant global des sorties de capitaux.

7. Tels sont les problèmes fondamentaux auxquels la communauté internationale doit faire face. Il n'est guère utile de fixer des objectifs si les conditions nécessaires à leur réalisation ne sont pas créées. Mais la solution d'autres problèmes moins difficiles peut contribuer à pallier le manque de capitaux dont souffrent les pays en voie de développement. Il est peut-être possible de réduire le courant inverse de fonds en provenance de ces pays et dont le montant atteint presque 7 milliards de dollars, soit près de

70 p. 100 du montant total de l'assistance accordée aux pays en voie de développement en 1966. Ces fonds se composent de revenus d'investissements, de paiements au titre des intérêts et du principal des dettes, et de sorties de capitaux autochtones. On ne peut réduire les revenus des investissements sans risquer de nuire aux investissements futurs et, de toute façon, ces revenus sont pour la plupart réinvestis dans le pays où ils ont été réalisés; quant aux sorties de capitaux autochtones, elles sont relativement minimales et généralement entièrement contrôlées par les pays en voie de développement eux-mêmes. Cependant, il est possible de réduire la charge que représente le service des dettes; plus le montant que rembourse un pays sur ses obligations est faible, plus vite ce pays résoudra ses problèmes de développement, alors qu'une trop lourde charge au titre de la dette a pour effet de détruire les objectifs mêmes que des investissements étrangers cherchent à atteindre.

8. Il est donc décevant que la proportion de l'assistance accordée sous forme de dons ait décliné au cours des cinq dernières années, tombant de 50 p. 100 à environ 41 p. 100, et que le service des dettes absorbe maintenant environ les trois cinquièmes du total de l'assistance accordée. Un objectif raisonnable a été fixé dans la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social qui priait instamment les pays développés de fournir, en 1968 au plus tard, au moins 80 p. 100 de leur assistance sous forme de dons et de prêts à des taux d'intérêt de 3 p. 100 ou moins avec des délais de remboursement de 25 ans ou davantage.

9. Les crédits à l'exportation deviennent un élément de plus en plus important et constant de l'assistance internationale et sont utiles en ce sens qu'ils accroissent le pouvoir d'achat immédiat des pays en voie de développement, surtout lorsqu'ils sont accordés à long terme et pour l'achat de biens d'équipement. Mais ce type de crédit risque d'orienter les achats vers d'autres pays que les pays industriels capables de fournir les biens appropriés au prix le plus bas et peut nuire aux priorités établies par les pays en voie de développement en matière d'importations, jusqu'au point même d'encourager l'achat et l'importation de biens de consommation ou de prestige. En outre, les remboursements peuvent constituer une charge particulièrement lourde si les importations initiales du pays bénéficiaire n'ont pas pour effet d'accroître sa capacité de production. La délégation australienne estime qu'il serait utile que le Département des affaires économiques et sociales entreprenne de nouvelles études sur les méthodes, les problèmes et l'efficacité des crédits à l'exportation.

10. On ne saurait prétendre qu'aucune aide ne doit être remboursable. On est en droit de s'attendre que, finalement, les pays importent les capitaux et les remboursent aux conditions du marché. Mais les pays qui en sont au premier stade du développement devraient recevoir pratiquement toute leur aide sous forme de dons, car les dépenses de préinvestissement et d'infrastructure ne se prêtent pas aux investissements commerciaux. Si un pays développé est en mesure d'octroyer des crédits à l'exportation, il peut probablement les convertir en dons. Au-delà d'un certain point, les crédits supplémentaires ou l'aide,

sous forme de dons, peuvent être liés au remboursement des crédits octroyés précédemment, et l'aptitude des bénéficiaires à rembourser les capitaux devrait donc faire l'objet d'une évaluation soignée.

11. La délégation australienne est en faveur des institutions multilatérales qui ont fait leur preuve au cours des ans. Elle est prête à approuver une résolution semblable à celle que le Conseil économique et social a déjà adoptée [résolution 1272 (XLIII)], qui souligne qu'il est urgent de reconstituer les ressources de l'Association internationale de développement (AID). Bien qu'il y ait des limites au volume de l'aide que les pays développés peuvent fournir, ce volume doit être accru dans la mesure du possible et le plus rapidement possible. Avant tout il ne doit y avoir aucune réduction évitable de l'aide existante. La délégation australienne espère que les discussions portant sur la reconstitution rapide des ressources de l'AID seront couronnées de succès.

12. M. PEREZ LOPEZ (Mexique) dit que les problèmes réels du financement du développement économique des pays en voie de développement — la nécessité d'intensifier le courant des capitaux vers ces pays et de réduire les sorties de devises étrangères hors de ces pays — ont été décrits de façon très compétente dans les documents préparés par le Secrétariat. La délégation mexicaine appuie les efforts pour trouver des ressources nouvelles sur le marché international des capitaux, alléger le fardeau du service de la dette et attirer vers les pays en voie de développement les investissements privés étrangers; il existe toutefois deux questions connexes que la délégation mexicaine estime être d'une importance toute spéciale.

13. La première est le choix des projets à financer. Un pays en voie de développement pourrait améliorer sa position quant aux paiements à l'étranger en appliquant les capitaux reçus de l'extérieur à des projets qui produisent ou économisent des devises étrangères. Toutefois, dans bien des cas, les capitaux ne sont pas utilisés au financement de ces projets prioritaires. Les institutions d'aide internationale et les capitalistes privés exigent donc de plus en plus qu'on leur soumette des projets intégrés, étudiés et conçus à l'échelle nationale. C'est pour cette raison que l'assistance technique accordée par les organismes des Nations Unies, et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en particulier, à la préparation des projets d'investissement et de préinvestissement, acquiert une importance considérable.

14. Lorsque, au cours de stades ultérieurs du développement économique, les projets deviennent plus complexes et plus coûteux, leur préparation et leur sélection devraient avoir lieu dans le contexte d'un plan de développement économique qui prenne en considération l'importance relative des divers secteurs de production. L'existence de plans de développement économique à l'échelle nationale a un autre avantage important: elle aide à surmonter la répugnance des institutions internationales de financement à engager des ressources pour toute la durée d'un projet et à couvrir les dépenses locales. Un progrès important serait fait vers la reconnaissance des besoins financiers réels des pays en voie de développement si

l'on arrivait à surmonter la répugnance et la mauvaise volonté des pays créditeurs à engager des capitaux pour des durées allant au-delà de l'exercice en cours.

15. On a noté avec satisfaction le récent accord sur la création de nouvelles réserves internationales, par l'intermédiaire du Fonds monétaire international, d'autant plus que le nouveau système maintient les principes d'universalité et de non-discrimination dont l'application a toujours été exigée par les pays en voie de développement. Naturellement, le but des nouvelles réserves est uniquement de diminuer les difficultés temporaires de la balance des paiements, mais elles pourraient pousser les pays développés à adopter une politique moins restrictive quant au commerce extérieur, aux paiements et à l'investissement, ce qui serait à l'avantage des pays en voie de développement. Cela permettrait de réduire, dans une certaine mesure, les contraintes auxquelles sont soumises les réserves de ces pays, mais le problème des déficits permanents dus à des facteurs structurels ou monétaires subsiste, en l'absence d'un dispositif d'ajustement.

16. Toutefois, dans un monde où les politiques économiques des divers pays sont presque identiques, le fonctionnement d'un tel dispositif est extrêmement difficile. A un certain moment, un pays se voit temporairement obligé d'abandonner un ou plusieurs de ses objectifs économiques — la croissance, la stabilité des prix, un taux de change fixe — sous l'influence de ses conditions économiques particulières et de sa politique. Un courant accru de capitaux à long terme vers les pays en voie de développement pourrait atténuer leurs problèmes à long terme relatifs à la balance des paiements; mais le dispositif d'ajustement reste nécessaire si l'on veut éviter que l'incidence des mesures correctives couramment employées soit ressentie exclusivement par les pays en déficit. Sous ce rapport, la délégation mexicaine attache une grande importance à la "Charte de Tequendama" de septembre 1967 dans laquelle les présidents de plusieurs pays d'Amérique latine ont exprimé leur appui en faveur de certaines recommandations relatives au financement extérieur du développement économique.

17. La faible intensité de l'effort requis de la part de la communauté internationale pour produire des améliorations économiques énormes dans les pays en voie de développement est illustrée par une observation récente du Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), d'après laquelle les recettes d'exportation des pays en voie de développement se seraient accrues d'un milliard de dollars en 1966 si leur part du commerce mondial, au cours de cette année, était restée au niveau de 1961. Il a fait remarquer aussi qu'un transfert de capitaux d'une valeur de 1 p. 100 du produit national des pays en voie de développement représenterait 20 p. 100 de tous les investissements dans les pays en voie de développement. La délégation mexicaine espère que les pays industrialisés seront impressionnés par une preuve aussi évidente de l'importance de leurs décisions et de leur politique en ce qui concerne l'aide au développement économique des pays en voie de développement.

18. M. O'CONNOR (Etats-Unis d'Amérique) dit que son pays reconnaît les difficultés auxquelles les pays en voie de développement font face maintenant car, pendant une grande partie de leur existence, les Etats-Unis ont importé le capital et la main-d'œuvre dont ils avaient besoin et payé des sommes énormes sous forme d'intérêts, de dividendes et d'amortissements de capitaux. Toutefois, ce processus est maintenant inversé et les Etats-Unis sont en mesure de partager leur richesse avec les autres. Le total des capitaux qu'ils ont versés aux autres pays dépasse 140 milliards de dollars; c'est là une lourde charge financière, mais le peuple et le Gouvernement des Etats-Unis reconnaissent la responsabilité morale qu'ils ont d'aider les nations plus pauvres et continueront à le faire jusqu'à ce que la pauvreté, la maladie, la famine et l'ignorance aient été éliminées. Le Président des Etats-Unis a donc demandé au Congrès de développer l'aide à l'étranger en dépit des besoins nationaux pressants.

19. Les Etats-Unis attachent une importance croissante à l'aide sur une base régionale et multilatérale. Dans son Message au Congrès, en 1967, le président Johnson a demandé qu'au moins 85 p.100 des sommes affectées par les Etats-Unis aux prêts pour le développement soient dépensés sur une base régionale ou multilatérale. Il a recommandé aussi qu'un montant dépassant 100 milliards de dollars soit affecté aux programmes tendant à améliorer l'agriculture, l'éducation et la santé publique.

20. Le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît que l'aide et le commerce se complètent l'un l'autre et ont été au premier rang des efforts tendant à réduire des obstacles inutiles au commerce, efforts qui ont trouvé leur couronnement dans la menée à bonne fin des négociations Kennedy. Il envisage sérieusement aussi la possibilité d'établir un système de préférences qui serait accordé par les pays développés aux pays en voie de développement, sur une base non réciproque, question sur laquelle la délégation américaine aura l'occasion de revenir à propos d'autres points de l'ordre du jour.

21. On doit faire une distinction bien claire entre l'aide intergouvernementale et les investissements privés étrangers. Quand il s'agit de capitaux privés, le profit devient le but recherché et ceux qui connaissent et comprennent le système de la libre entreprise acceptent ce motif comme condition sine qua non du développement économique. Les investisseurs privés peuvent modifier les modalités d'après lesquelles ils fournissent des capitaux, pour faire face à la concurrence d'autres sources de financement. Cet état de choses est à l'avantage des pays en voie de développement, parce que la possibilité de concurrence entre les gouvernements des pays développés et l'entreprise privée existe souvent, pour la fourniture de capitaux. Si tous les pays acceptaient ce fait, qu'ils veuillent ou non en tirer avantage, cela favoriserait la paix et la prospérité dans le monde.

22. Il convient de féliciter le Secrétariat de l'excellente documentation soumise à la Commission, en particulier les rapports du Secrétaire général (E/4293, E/4371, E/4374, E/4375). De même, il convient de féliciter le groupe d'experts désigné par le Secrétaire général pour le rapport très intéressant et très

utile qu'il a préparé, intitulé Mesure du courant des ressources dans les pays en voie de développement (E/4327).

23. La délégation des Etats-Unis partage l'opinion du Secrétaire général exprimée dans son rapport intitulé "Les facteurs qui affectent l'aptitude des pays développés à fournir des ressources aux pays en voie de développement", selon laquelle "un objectif unique" ne peut "à lui seul rendre compte d'un courant composite de cette sorte, ni pour mesurer son incidence sur le développement, ni pour évaluer le coût réel des transferts pour les pays d'origine" (E/4375, par. 13). Elle est heureuse de noter aussi que le Secrétaire général est conscient de la nécessité de tenir compte de la "qualité" du courant des ressources vers les pays en voie de développement (ibid., par. 14). Il est indispensable de commencer par se faire une idée exacte quantitativement et qualitativement de ces apports si l'on veut les accroître ou les améliorer. Le rapport du groupe d'experts facilitera cette tâche et les recommandations qui y seront faites devront être mises en application. La délégation des Etats-Unis admet qu'aucun coefficient ne peut, à lui seul, permettre de déterminer avec précision les caractéristiques de l'aide fournie par tel ou tel pays; elle appuie l'adoption d'objectifs subsidiaires tenant compte de la qualité de l'aide, et elle estime que le comportement des divers dispensateurs d'assistance ne devrait pas être comparé.

24. Le rapport du Secrétaire général (E/4375) contient un utile examen technique des facteurs qui affectent l'aptitude des pays développés à fournir des ressources aux pays en voie de développement. Il analyse clairement les effets de l'état de la balance des paiements sur les courants d'aide et donne des exemples qui montrent très clairement les rapports qui existent entre les courants d'aide et la politique touchant la balance des paiements. La délégation des Etats-Unis espère que le Secrétariat poursuivra ses travaux dans ce sens, car, lorsqu'ils comprendront mieux les facteurs qui sont analysés dans le rapport, les pays développés et les pays en voie de développement pourront comprendre leurs problèmes respectifs et prendre des mesures en vue de les résoudre.

25. Encourager les investissements étrangers privés est un moyen important d'accroître le courant des ressources vers les pays en voie de développement. Il ressort du tableau 5 figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé Le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, 1961-1966 (E/4371) que, depuis 1962, ces investissements ont représenté un pourcentage de plus en plus important du courant net des capitaux à long terme et des donations publiques allant des pays développés à économie de marché vers les pays en voie de développement. Le Gouvernement des Etats-Unis a pris diverses mesures pour encourager les investissements privés à l'étranger; il a, notamment, accordé des garanties aux investissements dont 70 pays avaient déjà bénéficié à la fin de 1965, année où le montant total des risques garantis a été de 2 milliards 500 millions de dollars.

26. Les investissements privés jouent un rôle extrêmement important en fournissant des capitaux aux institutions internationales et aux entités publiques

qui émettent des obligations. L'accès de ces institutions aux marchés financiers mondiaux et les conditions auxquelles les obligations sont émises sont des questions qui revêtent un grand intérêt pour l'ensemble de la communauté internationale. Les pressions qui se font sentir sur les marchés de capitaux par suite de l'accroissement de la demande intérieure ont récemment limité les ressources qui peuvent être mises à la disposition des institutions internationales de crédit et des gouvernements des pays en voie de développement, aussi des mesures devraient-elles être prises pour pallier cette situation. Les institutions comme les gouvernements devraient avoir accès aux marchés à des conditions qui rendent les capitaux empruntés réellement intéressants; en d'autres termes à des conditions dont les fluctuations dans un sens ou dans l'autre soient assez limitées.

27. La charge de plus en plus lourde que représente, pour les pays en voie de développement, le service de leur dette est une source de sérieuses préoccupations; c'est pourquoi les pays développés cherchent le moyen d'alléger ce fardeau. Les Etats-Unis montrent depuis longtemps la voie à suivre en accordant des prêts à de faibles taux d'intérêt et à longue échéance. En 1966, l'échéance moyenne pondérée des prêts accordés par les Etats-Unis a été de 27,9 ans, soit 5,6 ans de plus que la moyenne pour les autres membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il serait souhaitable qu'à l'avenir les éventuels créanciers et emprunteurs arrêtent les modalités des prêts en fonction de la totalité des dettes que l'emprunteur devra supporter. Si on laissait entendre qu'un grand nombre d'emprunteurs ne rembourseront pas leurs dettes, le système d'octroi de prêts au développement que l'on établit actuellement s'en verrait perturbé, voire bouleversé. Le remboursement qui, peu à peu, permet de disposer de davantage de fonds pour de nouveaux prêts, donne confiance dans ce système. Le recours à des consortiums, l'amélioration graduelle de la "qualité" de l'aide et l'harmonisation des conditions auxquelles les prêts sont accordés devraient permettre d'alléger peu à peu la charge que constitue pour les pays en voie de développement le service de leur dette.

28. Le rapport intérimaire du Secrétaire général intitulé "Sorties de capitaux des pays en voie de développement" (E/4374) est extrêmement intéressant et les distinctions établies entre les différents types de courants en retour émanant des pays en voie de développement sont particulièrement utiles. Le rapport décrit dans leurs grandes lignes diverses méthodes qui permettent de limiter réellement ces courants; aussi M. O'Conor espère-t-il que l'on poussera plus avant les travaux dans ce sens.

29. La Commission est saisie de la résolution 1272 (XLIII) du Conseil économique et social demandant que l'on accroisse les ressources de l'AID. A cet égard, il y a lieu de noter que l'on n'a pas encore vraiment répondu à la proposition des Etats-Unis par laquelle ces derniers ont offert, en mars 1967, de se joindre à d'autres pays développés pour accroître notablement ces ressources.

30. En conclusion, la délégation des Etats-Unis invite instamment le Secrétaire général à constituer un groupe de travail spécial composé d'experts et de fonctionnaires des services fiscaux, chargé d'étudier les moyens de faciliter la conclusion de conventions fiscales entre les pays développés et les pays en voie de développement, ainsi que le demande le paragraphe 1 du dispositif de la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social.

31. M. JANSZ (Ceylan) note qu'on n'a guère réussi à accroître le volume ni à améliorer la qualité du courant de capitaux vers les pays pauvres comme moyen de réduire l'écart grandissant qui existe sur le plan économique entre les pays développés et les pays en voie de développement. Malgré les objectifs fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le courant des ressources vers les pays en voie de développement, actuellement estimé à 0,7 p. 100 seulement du produit national global des pays développés, a été faible et n'a pas suivi le rythme de l'accroissement des besoins des pays en voie de développement ni celui du développement de leur capacité d'absorption. En revanche, les contre-courants s'intensifient et il est troublant de noter que les recettes d'investissements représentent maintenant 45 p. 100 de la totalité des transferts provenant des pays en voie de développement. Les conditions plus dures assorties au remboursement des dettes pèsent lourdement elles aussi: le taux moyen d'intérêt des prêts reste supérieur à 3 p. 100, l'échéance moyenne étant de moins de 25 ans et les délais de grâce moyens de moins de 17 ans. De plus, la part des dons dans l'aide totale diminue et les pays développés marquent une nette préférence pour les prêts à court terme.

32. Ces tendances sont confirmées par les chiffres: les entrées totales de capitaux à Ceylan en 1966 représentent 80 millions de dollars environ, mais les sorties sous forme de remboursements de versements d'intérêts et de rapatriement des bénéfices se sont chiffrées à 38 millions de dollars, soit 47 p. 100 de la totalité des entrées. Sur les 45 millions d'aide qui ont été reçus en 1966, 35 millions à peu près l'ont été sous forme de prêts, surtout à court terme, et souvent à des taux d'intérêt atteignant jusqu'à 6 p. 100. Comme M. Jansz l'a déclaré au cours de la discussion générale (1111ème séance), la réception de l'aide annoncée est retardée par suite de la lenteur des formalités administratives; par exemple, Ceylan n'a reçu que 45 millions environ sur les 85 millions d'aide annoncée en 1966. Pendant la même année, elle a manqué à gagner près de 50 millions de dollars en recettes d'exportation.

33. Des chiffres très révélateurs concernant la valeur per capita de l'aide extérieure reçue par les pays en voie de développement ont été récemment publiés dans The Economist. D'après ce journal, la valeur moyenne per capita est de 4 dollars par an, et elle est même inférieure dans certains pays d'Asie dont Ceylan (1,4 dollar par an) et la Birmanie (0,6 dollar par an). Ces chiffres montrent clairement que l'assez maigre assistance extérieure que les pays en voie de développement reçoivent n'a que des effets insuffisants sur l'économie, dans son ensemble, et sur les plans de développement, en particulier.

34. Malgré l'adoption d'une série de mesures destinées à rendre le climat plus propice aux investissements étrangers, les entrées de capitaux étrangers privés à Ceylan ont été, elles aussi, décevantes. Dans un livre blanc publié en mars 1966, les investisseurs se sont vu offrir des avantages fiscaux, des primes au développement et des garanties contre toute expropriation. Le moratoire sur les transferts des capitaux a été progressivement desserré et des accords ont été signés avec certains pays en vue de garantir les investissements. Or, de toute évidence, les capitaux privés continuent à être attirés par les marchés les plus développés où le rendement est plus rapide et le profit plus élevé.

35. De nombreux pays en voie de développement souffrent des inconvénients de l'aide liée. En dehors des retards qui se produisent dans l'octroi de cette aide, on estime souvent que les marchandises pourraient être obtenues à des prix plus concurrentiels sur le marché libre, et les pays en voie de développement se trouvent souvent placés dans une situation ridicule: celle d'avoir à commander des pièces de rechange et des pièces détachées dans un pays pour les utiliser sur les machines importées d'un autre pays. Si l'aide doit être liée, il faut espérer que l'on puisse au moins étendre les achats à un groupe de pays, surtout lorsque l'aide est offerte par un consortium.

36. Les difficultés rencontrées tant par les pays développés que par les pays en voie de développement — lorsqu'il s'agit du financement extérieur du développement économique — sont clairement exposées dans les documents dont la Commission est saisie. Etant donné la grande place que les recettes d'investissement tiennent dans les contre-courants émanant des pays en voie de développement et la nécessité d'alimenter suffisamment les organismes de financement multilatéraux, les pays dispensateurs d'assistance pourraient peut-être envisager non pas de recevoir les intérêts qui leur sont dus mais de les faire verser à un organisme multilatéral. Si l'on adoptait un tel système, on ne pourrait plus considérer les prêts comme des investissements lucratifs déguisés et cela entraînerait peut-être une réduction des taux d'intérêt, tandis que l'organisme multilatéral intéressé serait assuré de disposer chaque année d'un minimum garanti de recettes. Ce système pourrait être utile, par exemple, à des organismes comme le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'AID. Le courant des intérêts versés par les pays en voie de développement se monte à environ 450 millions de dollars par an; cette somme paraît peut-être assez modeste, mais elle peut augmenter chaque année et le système suggéré par M. Jansz permettrait éventuellement aux pays en voie de développement eux-mêmes de bénéficier des intérêts qu'ils versent.

37. M. HEIDWEILLER (Pays-Bas) dit que son gouvernement est prêt à contribuer à l'augmentation du courant des capitaux privés à destination des pays en voie de développement, sachant très bien que ces capitaux, en complétant l'aide publique au développement, jouent un rôle important dans la croissance économique de ces pays. Le Gouvernement hollandais souscrit à bon nombre des observations faites dans le résumé et les conclusions de l'étude intitulée Déve-

loppement des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement (E/4293) à propos des obstacles aux investissements privés dans les pays en voie de développement. A l'heure actuelle, les capitaux privés représentent environ 50 p. 100 du courant net d'aide financière apportée par les principaux pays développés aux pays moins développés. En 1966, à l'exception des investissements dans l'industrie pétrolière, les capitaux privés représentaient 50 p. 100 du courant de l'aide financière des Pays-Bas aux pays insuffisamment développés.

38. Aux Pays-Bas, les travaux sont déjà avancés en ce qui concerne l'établissement d'un système national de garantie aux investissements privés dans les pays en voie de développement. Les Pays-Bas préféreraient un système multilatéral, mais après avoir attendu en vain plusieurs années la création d'un tel système, ils ont décidé de mettre sur pied un système national, qui devrait favoriser les efforts qui se poursuivent pour instaurer un système multilatéral dans le cadre duquel les pays en voie de développement joueraient un rôle important.

39. En outre, le Gouvernement des Pays-Bas examine actuellement, avec les représentants des travailleurs et les industriels, la possibilité de créer une société de financement du développement qui encouragerait et faciliterait la création d'entreprises mixtes et de filiales dans les pays en voie de développement.

40. Le Gouvernement des Pays-Bas estime que les traités bilatéraux conclus entre pays développés et pays en voie de développement pour éviter la double imposition peuvent encourager l'entrée d'investissements étrangers dans les pays en voie de développement. C'est pourquoi il appuie la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social, et en particulier la proposition d'établir un groupe de travail spécial composé d'experts des pays développés et des pays en voie de développement et chargé de formuler, entre autres, des directives en vue de la conclusion de traités de cette nature.

41. La délégation des Pays-Bas a lu avec beaucoup d'intérêt les rapports du Secrétaire général sur le Crédit à l'exportation et financement du développement (E/4274 et Add.1). On admet en général que le crédit à l'exportation joue un rôle important dans le financement du développement, et cette question est étudiée avec la plus grande attention aux Pays-Bas.

42. Les banques régionales de développement peuvent elles aussi jouer un rôle important dans le financement du développement; par exemple, la Banque interaméricaine pour le développement a établi des systèmes de financement du commerce intrarégional. Le Gouvernement des Pays-Bas s'intéresse vivement aux banques de développement et s'est associé à la Banque interaméricaine pour le développement pour élaborer un système de financement parallèle. Les Pays-Bas ont une part dans le capital social de la Banque asiatique de développement et dans celui de plusieurs autres banques nationales de développement — celle de la République-Unie de Tanzanie, par exemple. Ils ont accepté de participer au capital de la Banque de développement du Kenya et ont ouvert des négociations en vue d'une participation éventuelle à la Banque de développement de l'Indonésie; des pourparlers sont également en cours sur une éven-

tuelle participation à la Banque africaine de développement.

43. M. AKSIN (Turquie) dit qu'il n'est pas étonnant que la Commission, qui s'occupe plus particulièrement du développement et du bien-être des deux tiers défavorisés de l'humanité, consacre une grande partie de son attention à rechercher comment réaliser un développement économique rapide. On s'accorde en général à reconnaître que, pour réaliser ces objectifs, chaque pays doit d'abord mobiliser ses ressources intérieures — naturelles, humaines et financières — pour arriver au niveau désiré d'investissements. Mais, malgré les efforts des pays en voie de développement, la croissance démographique et le rythme du progrès technique dans les autres pays font qu'il leur est impossible d'atteindre ce but sans aide.

44. En Turquie, le principal obstacle à la réalisation du taux de croissance de 7 p. 100 par an prévu dans le plan a été la difficulté de financer les importations nécessaires au programme d'investissements. Environ 90 p. 100 des importations de la Turquie consistent en biens d'équipement essentiels, en matières premières et pièces détachées; les exportations augmentent, mais les bienfaits de cette augmentation ne se font sentir que peu à peu. C'est pourquoi la Turquie, comme la plupart des pays en voie de développement, a besoin d'un financement extérieur pour compléter ses propres ressources. Il est donc regrettable qu'au moment où bien des pays en voie de développement sont pratiquement paralysés par le fardeau que constitue le service de la dette, le volume de l'assistance au développement prodiguée par les pays industrialisés demeure inchangé et que les termes des prêts au développement se durcissent. La Turquie, par exemple, a reçu une assistance extérieure se montant à 1 milliard 372 millions de dollars pendant la période 1962-1966, dont 55 p. 100 ont servi à rembourser le principal et les intérêts de prêts antérieurs.

45. Puisqu'il en est ainsi, il est réconfortant d'entendre déclarer le représentant du Royaume-Uni (1125ème séance) que plus de la moitié de l'assistance fournie aux pays en voie de développement par la Grande-Bretagne se fait sous forme de dons. Il est également encourageant d'entendre le représentant du Canada (1127ème séance) assurer que son gouvernement s'efforce de maintenir l'assistance au développement à des conditions aussi favorables que possible. Il faut espérer que tous les pays donateurs fourniront une proportion croissante de leur aide sous forme de dons ou de prêts non liés. En outre, la délégation turque espère que, sans plus tarder, les membres de l'AID en renouvelleront les fonds et les porteront à un niveau sensiblement plus élevé.

46. Les capitaux privés étrangers d'aide au développement ont cet avantage qu'ils apportent dans un pays de l'équipement et des installations, sans sortie immédiate de devises étrangères, et qu'ils introduisent des techniques et des méthodes de gestion nouvelles dont bénéficient l'industrie intéressée et l'économie dans son ensemble. Il faut, bien entendu, que les capitaux étrangers soient orientés dans le sens du plan de développement du pays hôte et dans son intérêt.

Les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (E/4293) proposent des moyens d'augmenter les transferts de capitaux. Un de ces moyens — les accords bilatéraux sur la double imposition — fait l'objet de la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social, dont la délégation turque est coauteur.

47. En conclusion, le représentant de la Turquie dit que les travaux de la Commission, du Conseil et de la CNUCED ont permis à tous les pays de mieux saisir l'ampleur du problème des pays en voie de développement. S'il en résulte un sens accru des responsabilités à l'égard du bien-être de ces pays, la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement aura peut-être plus de succès que la première.

48. M. AITKEN (Jamaïque) dit que, depuis dix-huit ans que l'ONU s'occupe du financement extérieur du développement économique, on a beaucoup appris sur les facteurs qui influent sur les entrées et sorties de capitaux. On a analysé les différences entre les concepts utilisés pour mesurer les courants de capitaux, et l'on pense mettre au point, dans un proche avenir, une méthode de mesure intelligente et acceptable.

49. Pendant ce temps, bien des pays en voie de développement ont adopté des plans destinés à faciliter le financement de leurs projets de développement: ils ont créé des institutions chargées de mobiliser les capitaux intérieurs, ils ont encouragé l'épargne intérieure, ils se sont efforcés de créer des conditions qui attirent les capitaux privés et autres dans des domaines auxquels ceux-ci ne s'étaient pas encore intéressés, et ils ont augmenté leurs exportations. En même temps également, on en est venu à admettre qu'un gouvernement ne pouvait recourir à des méthodes dépassées et devait poursuivre sa politique de développement de manière à respecter les droits de ses citoyens. Il est donc naturel que le problème du financement extérieur se soit posé. Les préoccupations actuelles à propos des courants inverses de fonds montrent bien que l'on reconnaît maintenant la nécessité de seconder les efforts déployés par les pays en voie de développement pour répondre aux espoirs grandissants de leur population au moyen de capitaux extérieurs.

50. Il ne faut surtout pas faire croire que la stagnation du courant d'aide correspondrait à une baisse de la demande de capitaux. Si les apports de capitaux n'augmentent pas en volume d'ici peu, ils finiront par être assortis de conditions de plus en plus draconiennes, ce qui accélérerait encore les sorties de capitaux des pays en voie de développement. De toute évidence, il faut élaborer un système qui mette les capitaux exportables destinés au développement à l'abri des facteurs de hausse des taux d'intérêt, et peut-être serait-il utile que les institutions financières internationales fassent d'un tel système l'objet de leur prochaine grande réforme. Quoi qu'il en soit, la délégation jamaïque espère que la BIRD trouvera le moyen de réduire le volume et la marge de ses profits afin que les pays en voie de développement obtiennent des prêts à des taux d'intérêt plus réduits.

*La séance est levée à 17 h 10.*